

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 1^{er} AOUT 2024

Le 1^{er} aout 2024 à 18h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Madame Murielle GARRIGOU.

PRÉSENTS : MME GARRIGOU, MME BOURSEAU, MME MEYER, MME BAHOUGNE, M. ROBERT, M. BIDOUZE, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL, administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. GUIRAUD qui a donné procuration à M. ROBERT
MME ROHEL qui a donné procuration à Mme GARRIGOU
MME BASQUE qui a donné procuration à M LE BREDONCHEL
MME NEOLIER qui a donné procuration MME BOURSEAU
MME LANNELUC qui a donné procuration M. BIDOUZE

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME SANS.

Après s'être assurée du quorum Mme GARRIGOU fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. LE BREDONCHEL est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 23 juillet 2024

DATE DE L'AFFICHAGE : 7 aout 2024

★★★★★★

RAPPORTEUR : Madame Murielle GARRIGOU

N°034-24 – OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de sa séance précédente, le Conseil d'Administration,

ADOpte A L'UNANIMITE

↪ Le PV de la séance du 23 mai 2024

↪ Le procès-verbal est arrêté et signé par le président et le secrétaire de séance.

A Lesparre-Médoc, 5 aout 2024

**Pour Copie conforme,
La Vice-Présidente du CCAS,**



Murielle GARRIGOU